



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-152

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-10-05-001 - ARRÊTÉ portant modification de l'arrêté n° 13-281 du 19 décembre 2013 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre-Val de Loire (1 page)

Page 3

Rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-09-19-002 - ARRETE OUVERTURE CC 2017 (1 page)

Page 5

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-10-05-001

ARRÊTÉ portant modification de l'arrêté n° 13-281 du 19 décembre 2013 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Centre-Val de Loire

**MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT
DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE**
ANTENNE INTERREGIONALE ILE-DE-FRANCE-CENTRE-VAL DE LOIRE

ARRÊTÉ

Portant modification de l'arrêté n° 13-281 du 19 décembre 2013 portant nomination
des membres du conseil d'administration
de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
de la région Centre-Val de Loire

**Le Préfet de la Région Centre Val de Loire
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L 213-2 pour les unions de recouvrement
et D 231-2 à D 231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action
des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 portant création de l'union pour le recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre ;

Vu l'arrêté n° 13-281 du 19 décembre 2013 modifié ;

Vu la désignation formulée par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) ;

Sur proposition de la Cheffe de l'antenne interrégionale Ile-de-France-Centre-Val de Loire de la
Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

A R R Ê T E

Article 1er : A l'article 1^{er} de l'arrêté n° 13-281 du 19 décembre 2013 susvisé, la rubrique relative
aux Représentants des assurés sociaux est modifiée comme suit :

Représentants des assurés sociaux :

Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

TITULAIRE	:	Madame FRAIPONT	Valérie
TITULAIRE	:	Monsieur TABARD	Alain
SUPPLEANTE	:	Madame EL MOURABIT	Malika
SUPPLEANT	:	Monsieur LOPEZ	Jean-Antoine

Article 2 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Centre-Val
de Loire, la Cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région
Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 5 octobre 2016
Le Préfet,
Pour le préfet de région et par délégation,
le secrétaire général pour les affaires régionales
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 16.210 enregistré le 6 octobre 2016

Rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-09-19-002

ARRETE OUVERTURE CC 2017

**RECTORAT DE L'ACADEMIE
ORLEANS-TOURS
DIVISION DES EXAMENS ET
CONCOURS**

ARRETE

**Portant ouverture du registre des inscriptions à la certification complémentaire des
enseignants des premier et second degrés dans certains secteurs disciplinaires
session 2017**

**Le Recteur,
Chancelier des Universités**

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par les arrêtés des 09 mars 2004 et 27 septembre 2005 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, titulaires ou stagiaires, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat, d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

Vu la note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (B.O n° 39 du 28 octobre 2004) relative aux modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, titulaires ou stagiaires relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat, d'une certification complémentaire

ARRETE

Article 1 : Le registre des inscriptions à la certification complémentaire des enseignants du premier et second degré dans certains secteurs disciplinaires, pour la session 2017 est ouvert du :

Lundi 03 octobre 2016 12h00 au jeudi 10 novembre 2016 12h00

Les dossiers d'inscription (à télécharger sur le site académique) devront être renvoyés par voie postale, accompagnés des rapports dactylographiés, avant le **jeudi 10 novembre 2016** minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Article 2 : Le secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 19 septembre 2016
Le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Marie REYNIER